

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Des inspecteurs du travail mal habillés ?

- Social -

Date de mise en ligne : samedi 24 mars 2007

Démocratie & Socialisme

Un juge parisien dénommé Civolero a décidé que les 8 inspecteurs du travail qui venaient devant lui, vendredi 2 février, pour « prêter serment » n'étaient pas assez bien habillés, il les a renvoyé, gardé leurs cartes professionnelles, et les a re-convoqué... dans deux mois.

Ce juge n'est sans doute jamais allé dans un chantier, n'a pas grimpé un échafaudage avec des échelles, il n'a pas fait des contrôles dans les champs de Dordogne, n'a jamais visité une usine avec du cambouis, n'a jamais fait sa tournée sous la pluie, mais en bon néo-libéral qui ne doit pas aimer l'inspection du travail, il estime que les cadres A de l'inspection doivent être en costard cravate pour rencontrer les riches et fringants employeurs de ce pays... et lui-même.

Il ne sait pas non plus que ces collègues, déjà en fonction depuis 18 mois à 3 ans venaient prêter un serment désuet puisqu'il s'agit de jurer qu'ils ne révéleront pas les « secrets de fabrication » (ce qui date de 1892 et révèle la peur des patrons de l'époque). Enfin si les agents de contrôle (une idée pour la prochaine fois) venaient avec les tenues que leur donne l'administration, cirés, blousons, bottes, chaussures de sécurité, casques, ledit juge se serait sans doute enfui... sans le reconvoquer.

Réaction du Syndicat de la magistrature

Syndicat de la magistrature` 12-14 rue Charles Fourier 75013 PARIS mail :
syndicat.magistrature@wanadoo.fr site : www.syndicat-magistrature.org

Paris, le 9 février 2007

A Monsieur le Président du TGI de Paris

Monsieur le Président,

Nous souhaitons vous exprimer notre consternation et notre incompréhension au sujet du refus par le Président de la première chambre civile de votre tribunal d'accepter le serment de plusieurs inspecteurs du travail lors de l'audience du 5 février 2007 en raison de leur tenue vestimentaire.

Il s'agit d'une décision humiliante, d'autant plus incompréhensible que les fonctionnaires concernés sont déjà en poste depuis plusieurs années et qu'il s'agissait d'une simple régularisation de leur situation.

Cette décision renvoie l'image d'une justice fermée aux réalités du monde du travail.

Ces fonctionnaires, outre l'humiliation qu'ils ont subie, ont également un préjudice lié à la décision du magistrat concerné de conserver leur carte professionnelle jusqu'à leur prestation de serment. Si cela ne les empêchera pas à l'évidence de conserver leur poste, en revanche cela peut les entraver dans l'accomplissement de leurs missions professionnelles, l'entrée dans une entreprise pouvant leur être refusée par l'employeur s'ils ne sont pas en mesure de présenter leur carte professionnelle.

En espérant que vous veillerez à ce que cet incident trouve une solution au plus vite, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour le Syndicat de la magistrature, Hélène Franco, secrétaire générale

Copie pour information à Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de Paris

Des inspecteurs du travail mal habillés ?

Au fait quand est-ce que Ségolène Royal annonce qu'elle va doubler les section d'inspection du travail ?